

## **ERNT (Etat des Risques Naturels et Technologiques)**

Consiste à rechercher si le bien se trouve dans une zone à risques.

Etabli lors de transactions immobilières, toutes locations (vides, meublées, saisonnières, professionnelles, commerciales...) et toutes ventes.

Il sert à situer le bien, si il est dans une zone, à risque naturels (inondation, sécheresse, mouvement de terrain...) et risques technologiques (industriels, chimique, biologiques...)

Ceux ci obligent chaque préfet de département à arrêter une liste les communes concernées et à établir pour chacune d'elle, un dossier précisant une délimitation des zones exposées et la nature des risques pris en compte.

Valable 6 mois, produire un état valide à chaque vente.